



SYNDICAT DU PERSONNEL DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT D'ENERGIE DE LA REGION PARISIENNE

FNME - CGT

Communiqué de presse - Jeudi 3 avril 2025

Réseau de chaleur urbain (CPCU) : quid du Statut des travailleurs dans les 15 Milliards d'Euros du gigantesque contrat de renouvellement de concession de la Ville de Paris ?...

Pour la première fois depuis sa création en 1927, le réseau de chaleur urbain de Paris, le plus grand d'Europe, voit sa concession d'exploitation remise en concurrence par la Ville de Paris. Ce contrat aux montants colossaux concernant la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) représente 15 milliards d'euros sur 25 ans ! Or, au-delà des enjeux industriels, environnementaux et sociaux, ce sont les 600 travailleurs actuels (mais aussi les futurs embauchés) de la CPCU qui risquent de perdre un acquis social fondamental : le Statut des Industries Électriques et Gazières (IEG).

Ce Statut des IEG, en vigueur depuis 1946, est lié au service public et permet, au sein de la CPCU, de reconnaître la pénibilité, la technicité et les risques majeurs des métiers exercés pour ce bien commun qu'est la chaleur des Parisiens !

CPCU : un service public énergétique de chauffage vert et juste... grâce au Statut des IEG

Les agents CPCU assurent un service public énergétique fondamental, garantissant une vapeur «verte», produite majoritairement à partir d'énergies renouvelables et de récupération. Ils contribuent activement à la transition écologique de la ville, en assurant un chauffage de qualité et à un prix équitable pour tous les usagers.

Cette technicité repose sur des années de formation et d'expérience, rendues possibles grâce au statut IEG. C'est grâce au Statut des IEG que les employeurs et les travailleurs s'insèrent dans une temporalité de long terme nécessaire à une activité très capitalistique et d'intérêt général. En effet ce Statut pionnier des IEG permet une stabilité certaine des emplois, un encadrement clair des carrières, une anticipation des compétences, une reconnaissance de la pénibilité et une retraite anticipée légitime.

L'avenir doit s'écrire avec le Statut des IEG

Les deux candidats en lice pour la future concession, **ENGIE** et **DALKIA**, doivent s'engager à maintenir le Statut des IEG dans leur offre. Quant à la Ville de Paris, elle doit faire le choix de la justice sociale et de la continuité du service public de qualité. **Le maintien du Statut des IEG est un choix politique et social déterminant que le SPTE RP revendique avec la plus grande fermeté.**

Sans Statut pas de CPCU !

Tous les Agents de la CPCU soutenus et défendus par le Syndicat CGT SPTE-RP et la FNME-CGT appellent à un grand rassemblement :

Mercredi 9 avril 2025

à partir de 13h30

devant l'Hôtel de Ville de Paris

Contacts presse :

Jonathan CYRILLE : 06 76 37 16 37 - Nadia LAHOUAZI : 06 24 25 22 79